

## **TERMINOLOGIE MEDICALE (80 périodes)**

L'étudiant sera capable de connaître et de comprendre la terminologie médicale concernant les maladies :

- ◆ du sang, rate, ganglions ;
- ◆ du système cardio-vasculaire ;
- ◆ de l'appareil respiratoire ;
- ◆ de l'appareil urinaire ;
- ◆ du système nerveux ;
- ◆ de l'appareil digestif ;
- ◆ des glandes endocrines ;
- ◆ psychiatriques ;
- ◆ diverses.

La méthodologie envisagée partira d'une classification des maladies basées sur la localisation anatomique et l'étiologie de la nature du processus pathologique à partir de la physiologie.

## **PHARMACOLOGIE (40 périodes)**

L'étudiant sera capable, à partir de la définition conceptuelle de ce terme, de connaître et de comprendre l'importance de l'administration correcte d'un médicament.

Ces objectifs seront poursuivis à partir de l'étude des matières suivantes :

- ◆ définitions ;
- ◆ conception et commercialisation d'un médicament ;
- ◆ destinée du médicament dans l'organisme ;
- ◆ synergie et antagonisme ;
- ◆ variations de sensibilité de l'organisme ;
- ◆ évaluation de la toxicité des médicaments ;
- ◆ la législation en vigueur ;
- ◆ la classification des médicaments.

La méthodologie envisagée partira d'analyse d'expériences vécues et de documents ainsi que de travaux personnels de recherche (compilation et classification de notices de spécialités pharmaceutiques).

## **MICROBIOLOGIE (40 périodes)**

L'étudiant sera capable,

- à partir de la définition conceptuelle de ce terme, de connaître la classification de la microbiologie reposant sur la morphologie du microbe
- de comprendre les dysfonctionnements du corps humain lors de la présence de micro-organismes pathologiques.

Ces objectifs seront suivis à partir de l'étude des bactéries, virus, parasites, maladies infectieuses et parasitaires.

La méthodologie utilisée partira d'expériences vécues tant actuelles que passées en se référant principalement à l'examen de cas concrets tirés de documents médiatiques retraçant les épidémies et les événements historiques retraçant la découverte des micro-organismes.

## **PREMIERS SOINS (20 périodes)**

L'étudiant sera capable,

- de comprendre la notion de « premiers soins » ;
- après avoir compris le pourquoi de certains gestes, d'appliquer des principes permettant de donner aux personnes concernées les premiers soins.

Ces objectifs seront poursuivis à partir de l'étude des matières suivantes :

1. l'examen de la victime ;
2. la P.L.S. (Position Latérale de Sécurité) ;
3. l'arrêt respiratoire et la réanimation respiratoire ;
4. la R.C.P. (Réanimation Cardio-Pulmonaire) ;
5. l'état de choc ;
6. les hémorragies ;
7. les plaies ;
8. les brûlures ;
9. les fractures ;
10. l'électrocution – la noyade ;
11. les troubles particuliers ;
12. les intoxications.

La méthodologie envisagée se fera à partir d'exercices pratiques ainsi que d'une analyse de situation.

L'utilisation d'un petit matériel médical (trousse de secours, bandages, pansements), d'un matériel spécifique tel que le mannequin de réanimation ainsi que d'un matériel audio-visuel (diapositives, magnétoscopes, T.V.) permettra une analyse plus fine de la pratique des premiers soins.

### **PSYCHOLOGIE – RELATION SOIGNANT - SOIGNE (40 périodes)**

L'étudiant sera capable, de connaître, comprendre et d'appliquer des notions théoriques en vue de les transférer dans des relations d'aide permettant au patient de mieux s'adapter aux situations médicales qu'il vivrait.

Ces objectifs seront poursuivis à partir de l'étude des matières suivantes :

1. définitions et classifications ;
2. les besoins (théorie – besoins du malade) ;
3. les conflits et frustrations (théorie et analyse du malade hospitalisé) ;
4. éléments de la théorie de la communication ;
5. aspects psychologiques de la relation soignant-soigné ;
6. les émotions-sentiments-pathologie des émotions ;
7. l'analyse transactionnelle ;
8. élément pour l'entretien avec le patient ;
9. étude des relations d'autorité dans les structures de soins.

La méthodologie sera essentiellement active de la part des apprenants et se basera sur des jeux de rôles visant à mettre en situation les étudiants. Une analyse de situations décrites dans la littérature et une discussion non directive en groupe compléteront cet arsenal.

### **DEONTOLOGIE (40 périodes)**

L'étudiant sera capable, de connaître, comprendre et d'appliquer les principes de la science qui traite des devoirs à remplir dans la fonction de secrétaire médical(e).

Ces objectifs seront poursuivis à partir de l'étude des matières suivantes :

1. les sources du code de déontologie de l' « Art de guérir » ;
2. le fondement de l'éthique médicale ;
3. le compromis entre les diverses sources d'inspiration ;
4. les principes généraux d'éthique médicale ;
5. présentation du code d'éthique belge ;
6. la bioéthique.

La méthodologie se construira de manière diachronique et synchronique relatant l'évolution de la déontologie à partir de cas mettant en présence le point de vue des médecins, des malades et de la société.

De plus, la plupart des notions théoriques seront mises en évidence à partir de l'analyse de cas pratiques provenant de la discussion et débat sur un sujet donné, de travaux personnels de recherche ; et de la présentation d'un exposé par l'étudiant sur un problème particulier d'éthique médicale.

### **DROIT MEDICAL (20 périodes)**

L'étudiant sera capable, de connaître, comprendre et d'analyser les notions théoriques afin de les appliquer dans des situations professionnelles que rencontreront les apprenants.

Ces objectifs seront poursuivis à partir de l'étude des matières suivantes :

1. la Commission médicale provinciale ;
2. l'assurance maladie-invalidité ;
3. les compétences du Comité de Contrôle de l'INAMI ;
4. l'arrêté royal n° 78 ;
5. la législation particulière (médecine du travail, I.M.S., P.M.S., collocation) ;
6. rapport entre le corps médical et les pouvoirs judiciaires ;
7. la responsabilité civile ;
8. la responsabilité pénale ;
9. le pouvoir d'appréciation des Tribunaux en matière d'honoraires.

Au niveau de la méthodologie, les notions théoriques développées seront destinées à présenter et à définir la plupart des obligations légales auxquelles doivent se conformer les professionnels de la santé dans le cadre de l'exercice de leur profession.

### **HYGIENE ET PREVENTION (20 périodes)**

L'étudiant sera capable, de connaître, comprendre et d'analyser les notions théoriques afin de les appliquer dans des situations professionnelles que rencontreront les apprenants.

Ces objectifs seront poursuivis à partir de l'étude des matières suivantes :

1. l'hygiène corporelle ;
2. les vêtements ;
3. l'activité physique ;
4. l'hygiène des denrées alimentaires ;
5. les problèmes spécifiques (alcool, tabac, ...)
6. eau potable ;
7. les risques professionnels ;
8. la tenue vestimentaire ;
9. l'hygiène des mains ;
10. les crampes – les dorsalgies ;
11. la fatigue.

La méthodologie envisagée consistera en une analyse de cas pratiques rencontrés dans la vie quotidienne et de mise en situation visant à évaluer la réaction de l'apprenant face à certains types de maladies infectieuses rencontrés à l'hôpital ou dans un cabinet de consultation ; et ce par rapport à la théorie.

### **ECONOMIE ORIENTEE (20 périodes)**

L'étudiant sera capable d'appréhender les notions d'économie et de santé ; et donc de mieux comprendre les enjeux actuels dans ce domaine.

Ces objectifs seront poursuivis à partir de l'étude des matières suivantes :

1. principes de base des mécanismes de l'économie :
  - les régimes économiques ;
  - les mécanismes du marché : l'offre, la demande, la détermination du prix, les types de marché.
2. économie et systèmes de santé :
  - l'offre et la demande en matière de santé.
3. économie de la santé :
  - principes de base de l'économie de la santé ;
  - la croissance des coûts de la santé ;
  - évaluation économique des programmes de santé : analyses, coût-efficacité, coût-utilité, coût-bénéfice.
4. l'environnement de la santé :
  - analyse de quelques facteurs de l'environnement-santé : l'évolution démographique, les progrès technologiques et médicaux, les prestataires des soins, les mutuelles et assurances privées.

La méthodologie envisagée partira de la situation que rencontre actuellement la sécurité sociale au niveau des déficits rencontrés dans le domaine de la santé.